

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD125

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et notamment à l'occasion des inspections ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.